

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 07 mars 2017 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

21 élus sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, JOBS Ingrid, SERGENT Olivier, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, LETIENNE Moïse, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, LIBBRECHT Bernard, BOUTRY Stéphane

2 absents excusés : ABRAHAM Grégory (Procuration à LETIENNE Moïse) ROSE Bertrand (Procuration à CHRISTOPHE Pierre)

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Approbation du compte administratif 2016 :

D.Deregnaucourt présente le compte administratif 2016, qui représente l'intégralité des opérations comptables réalisées en 2016.

Présentation du résultat d'exécution du budget 2016

Section d'investissement	
Dépenses	869 065,80
Recettes	464 362,15
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	404 703,65
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 784 597,36
Recettes	2 041 564,96
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	256 967,60

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	TITRES 2016	MANDATS 2016	RESULTAT de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Fonctionnement	376 469,16	226 469,16	2 041 564,96	1 784 597,36	256 967,60	406 967,60
Investissement	654 329,77		464 362,15	869 065,80	-404 703,65	249 626,12
TOTAL	1 030 798,93	226 469,16	2 505 927,11	2 653 663,16	-147 736,05	656 593,72

Présentation du compte administratif

Ce dernier a été examiné lors de la commission finance du 28 février 2017

D.Deregnaucourt se charge de développer et d'apporter les précisions nécessaires concernant le compte administratif en prenant appui sur les documents suivants :

- Présentation générale du budget/section de fonctionnement/chapitres II-A2
- Présentation générale du budget/section d'investissement /chapitres II-A3

Outre le fait que le vote du compte administratif et du compte de gestion a permis de constater la régularité de toutes les opérations budgétaires réalisées en 2015 que ce soit en dépenses ou en recettes, il a établi que la section d'investissement avait un résultat positif de 654 329 euros et que la section de fonctionnement dégagait un excédent de 376 429 euros

L'adjoint aux finances ajoute que ce dernier résultat, supérieur aux prévisions, illustre la prudence dans l'élaboration du budget mais aussi la rigueur avec laquelle chaque élu gère son budget.

M. Le Maire ayant quitté la séance, la Présidence est assurée par Monsieur Daniel MONTOIS, Conseiller Municipal, pour l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016.

Vote 01/2017 : 18 pour, 4 abstentions (M.Letienne, G.Abraham,A.Debarge,D.Montois)

2/ Approbation du compte de gestion 2016 par le receveur :

Vote 02/2017 : 18 pour, 4 abstentions (M.Letienne, B.Libbrecht,A.Debarge,D.Montois)

3/ Affectation des résultats 2016 au Budget Primitif 2017.

M. le Maire ayant quitté la séance, la présidence est assurée par Monsieur Daniel MONTOIS.

Celui-ci demande aux Membres du Conseil Municipal qui, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Maire et de Gestion du Trésorier d'Orchies, de bien vouloir prendre une décision d'affectation du résultat de l'exercice 2016 au B.P. 2017.

L'assemblée, après délibération :

Vu le compte administratif du Maire et de Gestion du Trésorier pour l'année 2016.

- Vu le résultat de clôture 2016 de la Section de Fonctionnement :	406 967,60 €
- Vu le résultat de clôture 2016 de la Section d'Investissement :	249 626,12 €
- Vu l'état des restes à réaliser en Dépenses d'Investissement	101 591,29 €

Décide d'affecter :

=> à l'article 001 de la section d'investissement, la somme de :	249 626,12 €
=> à l'article 1068 de la section d'investissement, la somme de :	256 967,60 €
=> à l'article 002 de la section de fonctionnement, la somme de :	150 000,00 €

Vote 03/2017 :17 pour, 5 abstentions (A.Debarge,D.Montois,G.Abraham,B.Libbrecht,M.Létienne)

4 / Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPC

La loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 27 Mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale ;

L'article 136 de la même loi prévoit toutefois que, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération créées avant le 26 Mars 2014, ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 Mars 2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent » ;

M.Le Maire propose à l'assemblée de s'opposer, comme le lui autorise l'article 136 de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Vote 04/2017 : à l'unanimité 23 oui

5/ Nouvelles adhésions au Siden-Sian

- Adhésions au SIDEN-SIAN des communes d'ELINCOURT (Nord), d'EVERGNICOURT (Aisne), de BLECOURT (Nord)
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais), de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) d'HAZEBROUCK et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais)

Vote 05/2017 : à l'unanimité 23 oui

6/ Désignation des délégués des communes au syndicat mixte de gestion du PNR Scarpe-Escout.

Délégué titulaire : Monsieur ROUSSEAU Laurent

Suppléant : Monsieur LECERF Hubert

Vote 06/2017 : à l'unanimité 23 oui

7/ Autoriser M. Le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre VRD avec le cabinet Cible VRD

M. le Maire fait part à l'assemblée de son intention de procéder à l'aménagement et à la création de trottoirs :

- Route Nationale, le long de la RD 938
- Rue de Fâches, le long de la RD 30
- Rue Hallouchery et Rue Molinel, le long de la RD 30

Route Départementale 938, Route Départementale 30 (Rues de Fâches, Hallouchery et Molinel)

L'objectif est de garantir un cheminement piétonnier sécurisé, et conforme aux prescriptions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Vote 07/2017 : à l'unanimité 23 oui

M. Le Maire informe l'assemblée que la braderie de juin prévue habituellement rue du Molinel aura lieu cette année rue de Fâches, en raison des travaux d'assainissement de la rue du Molinel.

8/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016

A savoir :

- *Chapitre 20* : 15 800,57
- *Chapitre 21* : 115 153,81
- *Chapitre 23* : 520 577,00

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2017.

Vote 08/2017 : à l'unanimité 23 oui

→DIVERS

❖D.Montois regrette que les comptes rendus municipaux ne soient plus distribués ; I.Jops explique que ceux-ci sont à disposition en mairie. M. Le Maire ajoute qu'ils paraîtront, lorsque cela sera possible, sur le nouveau site de la commune.

La séance est levée à 20h30

